

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

Le règlement **AO-543** intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation.* L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

Le règlement **AO-544** intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022).* L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2022);

Le règlement **AO-545** intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171).* L'objet de ce règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance en lien avec l'application des dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 décembre 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

